

Compte-rendu du 3^{ème} Forum des Innovations en Education organisé par la Schola ULB

(03.02.2010 – campus du CERIA, Bruxelles)

Intervenants :

- Christophe Doulkeridis, Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale en charge du Logement et du Siamu et Ministre-Président du Collège de la Commission Communautaire Française, en charge de l'Enseignement, du Tourisme et du Budget.
- Michèle Garant, professeure à l'Université Catholique de Louvain : L'établissement apprenant et son leadership
- Domenico Lenarduzzi, Directeur général honoraire de la Commission européenne : L'innovation en éducation et l'Europe
- Ahmed Medhoune, Président de Schola ULB

1. Interventions :

M. Christos Doulkeridis, Ministre de la Cocof chargé de l'enseignement, inaugure le Forum des innovation en éducation. Il rappelle que 34% des jeunes de la Communauté française quittent l'école sans diplôme, que 40 000 d'entre eux sont victimes d'échec scolaire et que les problèmes de violence ne cessent d'augmenter. Toutefois, ces images véhiculées par les médias reflètent effectivement une certaine réalité mais elles occultent le reste. Or, certains acteurs s'engagent activement, initient des projets afin que les choses changent. En effet, l'échec scolaire n'est pas une fatalité mais nécessite des moyens publics, des réseaux coopératifs d'échange. Tous les enfants sont en mesure de réussir à condition qu'ils bénéficient d'un système scolaire motivant et soucieux de n'écarter personne. De plus, chaque parcours scolaire ou professionnel doit jouir d'une égale dignité.

L'objet de ce forum consiste à identifier et à promouvoir les initiatives de terrain qui peuvent aider les enseignants et les élèves en détresse. Ainsi, la

Schola ULB a recensé 480 actions innovantes qui améliorent le système scolaire. Ces actions essentielles en temps de crise : il s'agit de transformer les défis posés par la crise actuelle en opportunités. L'éducation est l'outil le plus efficace pour relever ces défis. Le rôle et la place de l'éducation sont plus que jamais essentiels en période de mutation.

Michèle Garant, ancienne chef d'établissement à St-Gilles et spécialiste des innovations en éducation, est désormais professeure à l'université catholique de Louvain. Dans une présentation intitulée « L'établissement apprenant et son leadership dans une perspective de conduite du changement », elle insiste sur le fait que les moments de partage de pratiques sont essentiels. Elle définit le leadership non pas uniquement inhérent à la fonction de chef d'établissement mais comme mode d'organisation qui doit inclure toute l'équipe enseignante voire les élèves et leurs parents. Le concept d'établissement apprenant reflète à la fois le fait que l'établissement est en charge de l'apprentissage mais également le fait qu'un établissement apprend lui aussi, évolue et s'améliore via un processus d'apprentissage. C'est pourquoi la thématique de l'innovation a toute sa place dans l'éducation. Elle doit cependant s'inscrire dans le temps et ne pas disparaître au bout de quelques semaines. Elle doit être relayée par des personnes, des équipes afin de favoriser les synergies. Michèle Garant identifie trois conditions qui rendent les innovations durables : les capacités institutionnelles ; la prise en compte des composantes internes et externes ; l'engagement de l'équipe pédagogique.

Elle répertorie trois grands modèles d'établissement qui existent aujourd'hui : L'administration publique classique (APC) ; la nouvelle gestion publique (NGP) ; l'apprentissage organisationnel (AO).

L'Apprentissage Public classique correspond à une approche top-down. Il répond aux principes de service public et d'égalité républicaine. Un exemple type d'apprentissage public classique est le modèle français. C'est un modèle peu adapté aux réalités d'aujourd'hui car il manque de flexibilité.

La Nouvelle Gestion Publique repose sur trois grands principes : la décentralisation ; la transparence et les marchés ; l'implication de la collectivité. Il correspond plutôt au modèle anglo-saxon. Les instances intermédiaires et le rapport avec l'extérieur y jouent un plus grand rôle que dans l'Apprentissage Public Classique. Il s'agit là d'une organisation plus

polyvalente qui exige un « nouveau professionnalisme » de la part de l'équipe enseignante. La mesure des résultats est courante dans ce type d'établissement, elle peut s'effectuer grâce à des évaluations, des notations, des audits et des inspections. Cependant, ce type de pratique implique un inconvénient : la peur du contrôle permanent qui peut limiter l'innovation.

Enfin, Mme Garant présente le modèle de l'Apprentissage Organisationnel qui repose sur l'esprit de partenariat et la collaboration en équipes, en projets ou en réseaux. Le maître-mot de ce type d'établissement est la recherche d'amélioration constante et durable et donc la prise de risques qui est formatrice. En somme, c'est ce type d'établissement et de pratique que le Forum des Innovations en Education promeut. Ce système est caractérisé par un ancrage local, une autonomisation et un leadership transformationnel et distribué. Les buts et les visions sont clairement explicités. L'apprentissage organisationnel vise à développer des compétences d'auto-évaluation et d'apprentissage dans une culture de débat et de résolution de problèmes. Michèle Garant appelle cela « créer des communautés d'apprentissage ».

C'est ensuite Domenico Lenarduzzi, directeur général honoraire à la Commission européenne et père du programme Erasmus, qui présente les liens existants entre l'innovation en éducation et l'Europe. Pour lui, il est primordial de confronter les acquis. Le thème de l'innovation est très important dans le domaine de l'éducation, d'autant plus que le monde actuel est traversé par des évolutions de plus en plus rapides dans tous les domaines. La connaissance joue un rôle de plus en plus important dans l'économie actuelle. La compétitivité et le développement économique et social ne dépendent plus seulement des biens matériels mais également de la production de connaissance qui représente 50% du PIB et 30% de la population active en Europe. Ce phénomène est appelé à prendre de plus en plus d'ampleur. Dans une société de la connaissance, il est nécessaire et essentiel pour chacun d'acquérir une formation de base dès les plus jeune âge qu'il faut actualiser tout au long de son existence. M. Lenarduzzi insiste sur le fait que – aujourd'hui encore plus qu'hier – l'élève doit être responsable de son savoir : il ne peut rester inactif et doit constamment se mettre à jour afin d'être en adéquation avec les évolutions professionnelles et culturelle.

L'éducation est pour lui un moyen de compenser les inégalités socio-économiques et de permettre aux plus démunis d'acquérir les bases essentielles. Or, plus de 17% des jeunes européens sont victimes de décrochage scolaire au sens large, ce qui est dramatique dans une société de connaissance en constante évolution comme la nôtre. Ces jeunes sont menacés de marginalisation. Selon M. Lenarduzzi, le plus grand risque est celui d'une société duale : alors qu'avant l'argent était facteur de division, aujourd'hui, c'est le savoir : la population active européenne compte 200 millions de personnes mais un tiers n'a pas reçu l'éducation nécessaire pour occuper les emplois actuels et à venir. Or, 80% du chômage concerne des personnes qui n'ont pas une formation suffisante pour répondre aux besoins du marché de l'emploi.

Qu'est-ce qui est fait au niveau européen pour résoudre ces problèmes ? L'Europe actuelle compte plus de 500 millions de personnes et 100 millions d'étudiants. L'UE se trouve donc devant une tâche énorme. Mais la Commission européenne ne dispose pas de compétence en matière d'éducation, qu'il s'agisse de l'organisation ou du contenu dont la gestion reste réservée aux Etats membres. Le rôle de la Commission est de soutenir, de favoriser la confrontation des différents systèmes éducatifs pour les faire converger. L'objectif fondamental que poursuit l'UE consiste à ce que l'ensemble des jeunes citoyens européens quittent l'enseignement avec une formation équivalente car aujourd'hui, l'Europe dispose d'un marché unique du travail, un marché totalement ouvert qui recrute celui qui est le mieux préparé. Selon M. Lenarduzzi, l'Etat membre qui ne tient pas compte de cette donnée essentielle dans son système éducatif crée une discrimination pour ses citoyens.

Dans cette perspective de mise en convergence des systèmes éducatifs, l'UE a mis au point une série de documents et d'objectifs à atteindre. D'une part, elle a développé une série de compétences-clefs au niveau européen tels que la maîtrise des outils numériques, de la langue maternelle et des langues étrangères. D'autre part, il existe également un cadre commun pour les qualifications composé de 8 niveaux qui ont la même définition dans chaque Etat membre. M. Lenarduzzi insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une grande avancée pour l'Europe et que tout cela était encore inimaginable il y a quelques années.

Par ailleurs, la Commission dispose d'un budget de 7 milliards d'euros répartis sur 7 ans pour soutenir des projets innovants dans le domaine de l'éducation à la condition qu'ils impliquent au moins 3 Etats membres (de préférence 7 ou 8) de manière à faciliter une convergence des pratiques au niveau européen. Ainsi, le programme COMENIUS concerne aujourd'hui 100 000 écoles et le programme ERASMUS 2 millions d'étudiants. Il ajoute que le sens de l'Europe était la mise en réseaux, la coopération. Le défi d'aujourd'hui pour l'Union Européenne mais aussi pour ses Etats membres est de créer un citoyen européen voire universel. Il est donc nécessaire que les écoles européennes soient en contact entre elles. Il estime qu'une école qui n'a pas de contact avec au moins une école d'un autre Etat membre n'est pas une bonne école.

2. Présentation des projets

a) Collaborer avec une association

Lors de la journée, deux projets de collaboration entre écoles et associations ont été présentés. Il s'agissait d'une part du projet « Points de vue sur un centre d'accueil pour demandeurs d'asile » et du projet services études de l'AMO SOS Jeunes – quartiers libres.

- *« Points de vue sur un centre d'accueil pour demandeurs d'asile »*

Une classe a passé 3 jours dans un centre pour réfugiés à Bovigny (FEDASIL). Ils ont ainsi rencontré l'assistante sociale, visité le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) à Bruxelles et tissé des liens avec les réfugiés. Ils ont ensuite relaté leur expérience sur un site internet spécialement créé à cet effet. Pour le professeur de géographie à l'origine de ce projet, l'enjeu était d'illustrer de manière concrète son cours sur les migrations et la demande d'asile. Ce projet s'est vu remettre le prix « école et citoyenneté » au terme de la journée.

- *Le projet de l'AMO SOS Jeunes – Quartier Libre*

Le second projet mené par le service études de l'AMO SOS Jeunes–Quartier Libre d'Ixelles est mené depuis plus de 5 ans dans deux établissements

avec des classes de quatrième. Il a pour but de redynamiser l'école et particulièrement le second degré. Par exemple, les élèves ont pu participer à « l'opération thermos » qui consiste à distribuer de la nourriture aux sans-abris. Ce type de projet permet une approche interdisciplinaire et citoyenne. Les intervenants ont souligné le fait que l'investissement du jeune devenait alors naturel car ils devenaient acteurs à part entière d'un projet, que les résultats de leurs actions étaient concrets et qu'il y avait un réel enjeu, une ouverture vers l'extérieur. Pour les enseignants, ce type de projets a l'avantage de donner vie à des concepts abstraits et pourtant essentiels tels que la citoyenneté ou la solidarité.

b) De l'école à l'entreprise :

Le forum a également mis à l'honneur les nouvelles formes de partenariat entre l'école et l'entreprise. Pendant longtemps, l'enseignement a été réticent à l'idée que l'entreprise s'immisce dans le domaine de l'éducation. Il s'est ouvert récemment au monde de l'entreprise afin de faciliter la transition entre l'école et le monde du travail et d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. De leur côté, les entreprises se sentent également de plus en plus concernées : la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) occupe une place de plus en plus importante dans leurs activités ; elles mènent des actions concrètes de terrain au niveau du secondaire ou du supérieur. Par exemple, il peut arriver qu'une grande banque envoie des managers pour proposer un soutien scolaire ou qu'un homme d'affaires finance la construction d'une école. Ainsi, le projet Bright Future part du constat que les jeunes issus des milieux défavorisés ont plus de difficultés à s'insérer professionnellement – notamment car ils ne disposent pas de réseaux. Ce projet permet à des entreprises d'accueillir ces jeunes afin qu'ils bénéficient d'une sorte de « coaching » de la part des cadres de l'entreprise.

En conclusion, on peut dire que les « pathologies » de l'école telles que la délinquance, l'exclusion, la violence et l'échec scolaire sont des réalités mais que ce forum est la preuve que des solutions existent et que ces problèmes ne sont pas des fatalités. L'école peut être un formidable lieu d'effervescence. Il est de rigueur de refuser les constats pessimistes, d'adopter un esprit militant afin de combattre l'ennui, l'échec et de

réconcilier les plus fâchés avec l'école. Devant la diversité croissante des origines et des attentes, c'est donc une tâche de grande ampleur qui incombe aux acteurs de l'éducation et qui nécessite le soutien aussi bien politique que financier des pouvoirs publics.

Le programme Tutorat de l'asbl Schola ULB

Ahmed Medhoune est à l'origine du Forum des Innovations en Education. Il est Président de l'asbl Schola ULB qui gère le programme Tutorat, récompensé en 2004 par le prix Comenius de l'UNESCO.

Ce programme qui fête ses 20 ans a permis à plus de 18 000 jeunes en situation d'échec scolaire d'être aidés par plus de 1900 étudiants-tuteurs de l'ULB. À Bruxelles, le programme Tutorat est présent dans une école sur quatre et s'est élargi à l'ensemble du pays depuis un an et demi. Il s'agit du plus important dispositif de soutien scolaire destiné aux élèves de l'enseignement secondaire. Le programme est destiné principalement aux établissements qui accueillent des enfants de condition sociale défavorisée.

Par petits groupes de 4 à 8, les élèves reçoivent un soutien hebdomadaire par des étudiants rémunérés de l'ULB. Proche en âge et en statut, l'étudiant-tuteur est perçu comme un "grand frère" par les élèves et travaille en collaboration avec les professeurs.

Ainsi, le Tutorat représente, à la fois, une aide précieuse pour les élèves du secondaire et un job utile pour les étudiants du supérieur.

